

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD01
Mai 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS POUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE
Quarante-troisième session
13-18 mai 2024

**RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DROITS DE VOTE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET SES
ÉTATS MEMBRES SELON L'ARTICLE II PARAGRAPHE 5 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres.¹	CX/MAS 24/43/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/2
3	Confirmation des dispositions relatives aux méthodes d'analyse et des plans d'échantillonnage figurant dans les normes du Codex - Observations en réponse à la CL 2024/08-MAS Compétence partagée. Vote États membres².	CX/MAS 24/43/3 CX/MAS 24/43/3 Add.1
4	Examen des méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234	
4.1	Ensemble des méthodes exploitables pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses - Observations en réponse à la CL 2024/14-MAS Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/4 CX/MAS 24/43/4 Add.1
4.2	Ensemble des méthodes exploitables pour le poisson et produits de la pêche - Observations en réponse à la CL 2024/15-MAS Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/5 CX/MAS 24/43/5 Add.1
4.3	Ensemble des méthodes exploitables pour les jus de fruits Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/6

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de ce point qui sont de sa compétence.

5	Document d'information: <i>Directives générales sur l'échantillonnage (CXG 50-2004)</i> – Livre électronique contenant des applications pour les plans d'échantillonnage - Observations en réponse à la CL 2024/16-MAS Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/7 CX/MAS 24/43/7 Add.1
6	Critères de performance numériques pour la détermination des ions nitrate et nitrite dans certaines matrices alimentaires Compétence partagée. Vote États membres	CX/MAS 24/43/8
7	Méthodes d'analyse pour l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes - Observations en réponse à la CL 2024/17-MAS Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/9 CX/MAS 24/43/9 Add.1
8	Harmonisation des noms et du format des principes indiqués dans la norme CXS 234 Compétence États membres. Vote États membres.³	CX/MAS 24/43/10
9	Approche pour l'inclusion des facteurs de conversion de l'azote Compétence partagée. Vote États membres.	CX/MAS 24/43/11
10	Référencement de méthodes de type IV dans la norme CXS 234 lorsqu'une méthode de type I est indiquée pour le même produit et la même disposition Compétence États membres. Vote États membres.⁴	CX/MAS 24/43/12
11	Rapport de la Réunion interinstitutions sur les méthodes d'analyse <i>Ce rapport est présenté seulement à titre d'information.</i>	CRD
12	Autres questions et travaux futurs <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i>	
13	Date et lieu de la prochaine session Compétence États membres. Vote États membres.	
14	Adoption du rapport Compétence États membres. Vote États membres.⁵	

³ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de ce point qui sont de sa compétence.

⁴ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de ce point qui sont de sa compétence.

⁵ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.